

Envoi : 22/12/2017
Réception par le Préfet : 22/12/2017
Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE D'INCENDIE ET
DE SECOURS DU HAUT-RHIN (SDIS 68) POUR L'EXERCICE 2018**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article L1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la contribution départementale au budget du SDIS,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la contribution départementale au budget 2018 du SDIS 68 à 23 620 445 €, selon les chiffres exposés en annexe de la présente délibération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité